

ADESCO – Modalités de démarrage et de traitement des absences injustifiées

Ajout OBLIGATOIRE de la signature du directeur d'école ou du chef d'établissement

à configurer dans la rubrique SIGNATURE



Ajouter un élève absentéiste – Création du dossier élève

- « GESTION ET SUIVI » → « AJOUTER UN ABSENTÉISTE »
- Rechercher un élève et saisir le nombre de demi-journées d'absence injustifiées puis cliquer sur « CRÉER »
 - Le dossier est créé et apparaît dans « Gestion et suivi »
- Vérification OBLIGATOIRE des coordonnées des représentants légaux et mise à jour dans la base élèves
 - Pour pouvoir intervenir sur le dossier de l'élève, à tout moment, cliquer sur « Editer »



1^{ère} action OBLIGATOIRE et INDISPENSABLE

« Désignation d'un référent du suivi de l'élève par l'établissement »



1^{er} degré

Le référent est le directeur d'école



2nd degré

Référent choisi par le chef d'établissement



Rajouter des demi-journées d'absence :

« Gestion & suivi » → « Absences » → « Valider les absences »



Ajouter une action de suivi à l'aide des onglets suivants :

« Gestion & suivi » → « Actions » → « Ajouter une action » → « Choisir l'action » → « Valider »

Dès 4 ½ journées complètes d'absences INJUSTIFIÉES dans le mois



1^{er} degré

- Saisie et validation des absences injustifiées (« Absences »)
- Possibilité de « Saisine de la DSDEN pour l'envoi d'un courrier d'avertissement de seuil 1 »



2nd degré

- Saisie et validation des absences injustifiées (« Absences »)
- Edition et « Envoi par l'EPL de courrier d'avertissement de seuil 1 »

En cas de persistance d'absences INJUSTIFIÉES après l'envoi du courrier de seuil 1 ET dès 10 ½ journées complètes d'absences INJUSTIFIÉES



- Saisie et validation des absences injustifiées : « Absences » dans le dossier de l'élève
- « Saisine de la DSDEN pour l'envoi d'un courrier de seuil 2 » (1^{er} de 2nd degré) : cette action nécessite obligatoirement l'envoi préalable du courrier de seuil 1

NB : Cas particuliers des élèves de 16-18 ans relevant de la Foquale :

« Saisine de la DSDEN pour l'envoi d'un courrier de seuil 2 élèves 16-18 ans (obligation de formation) »



Si l'absentéisme persiste après l'envoi du courrier de seuil 2



- Actions ADESCO :**
- Saisie et validation des absences injustifiées : « Absences » dans le dossier de l'élève
 - Vérification de la chronologie des actions mises en place par l'école ou l'établissement

- Saisine de la CDA :**
- Actions « Transmission d'un dossier individuel d'absentéisme à la DSDEN »
 - Les dossiers seront transmis dûment complétés et signés par courriel : absenteisme06@ac-nice.fr